

Le problème politique (la société, l'État, la justice et le droit)

Points communs et différences entre les problèmes moral et politique

Le point commun entre le problème politique et la question morale, c'est qu'ils concernent tous les deux la question du rapport à autrui : comment régler l'action humaine pour que l'humanité se développe de façon harmonieuse ?

Essayons maintenant de différencier le champ de la morale et celui de la politique :

Situations et problèmes moraux

- est-il moral de...?
- la personne elle-même se pose la question
- rapport de soi avec soi-même (se régler soi-même)
- moi : individu

Situations et problèmes politiques

- faut-il punir (...) ?
- c'est un ensemble de personnes qui décident pour le peuple
- rapport de chacun avec les lois de la cité (nous régler nous-mêmes)
- moi : citoyen

Pourquoi le problème politique ne se pose que pour l'être humain

Humaine ou animale, une société est une organisation ; elle implique une coordination et généralement aussi une subordination d'éléments les uns aux autres ; elle offre donc, ou simplement vécues ou, de plus, représentées, un ensemble de règles ou de lois. Mais, dans une ruche ou dans une fourmilière, l'individu est rivié à son emploi par sa structure, et l'organisation est relativement invariable, tandis que la cité humaine est de forme variable, ouverte à tous les progrès. Il en résulte que, dans les premières, chaque règle est imposée par la nature, elle est nécessaire ; tandis que dans les autres, une seule chose est naturelle, la nécessité d'une règle.

Henri Bergson (xxème siècle)

Sociétés animales	Sociétés humaines (<i>conatus</i> , Spinoza)
<ul style="list-style-type: none">• une organisation impliquant :<ol style="list-style-type: none">1. une coordination2. une subordination (<i>la domination sert à la cohésion sociale et à la bonne reproduction</i>)• présente un ensemble de règles et de lois	
<ul style="list-style-type: none">-structure d'adaptation invariable (<i>instinct, l'espèce définit l'individu</i>) déterminée par la nature-règles imposées par la nature et nécessaires (<i>besoin</i>)-les individus sont riviés (<i>déterminés</i>) à leur emploi-simplement vécues (<i>temps : instant</i>) <p>(« l'essence précède l'existence », Sartre, mythe de Prométhée)</p>	<ul style="list-style-type: none">-la cité humaine est de forme variable, ouverte à tous les progrès (<i>culture, imagination, ouverture de la conscience temporelle et réfléchie, distensio animi, Saint-Augustin</i>)-nécessité d'une règle (<i>obligation : devoir</i>)-représentées (<i>le rapport humain à la réalité : nous nous faisons une image des choses</i>)

loi : institution, écriture, choix rationnel
règle : inné, nature

Le paragraphe qui va suivre est un exemple de conclusion d'explication de texte :

Ce texte est donc une comparaison de la manière dont se tisse le lien social chez les animaux et chez les êtres humains. Chez l'animal, l'existence sociale est prédéterminée par l'essence naturelle de l'espèce. La forme des relations sociales ne laisse quasiment aucune place à l'initiative individuelle. Au contraire, l'éveil de la conscience réfléchie rend l'être humain capable de décider lui-même de la structure que prendra sa société, c'est tout le pouvoir de la raison, capacité auto-législative. La liberté humaine consiste à choisir quelles seront les lois qui nous obligeront à coopérer.

Mais nous avons vu par la suite que cette supériorité de l'être humain sur l'animal fait avant tout apparaître un problème, peut-être le plus important de l'humanité : le problème politique, savoir choisir et appliquer des lois justes.

Description précise du problème politique

Le problème législatif :

- Comment choisir les bonnes lois ?
- Reformulation du problème : à quels êtres humains doit-on accorder le pouvoir d'être législateur ?

Le problème exécutif :

- Comment faire pour que ces lois, une fois qu'elles auront été choisies, seront effectivement appliquées ?

Le problème judiciaire :

- Quel dispositif faut-il mettre en place pour sanctionner ceux qui ne respectent pas ces lois ?

Le lien entre politique et pouvoir

Législatif, exécutif et judiciaire sont les trois directions dans lesquelles se pose, pour l'être humain, le problème politique. À chaque fois il s'agit de pouvoir, et il s'agit aussi des lois.

Pourquoi y a-t-il un tel lien entre loi et pouvoir ?

Tout d'abord, la notion de pouvoir renvoie, dans toutes les sociétés animales, à l'idée de subordination : la situation de pouvoir correspond à une élévation par rapport aux autres membres du groupe.

Effectivement, d'un point de vue spatial, le pouvoir est souvent symbolisé par l'occupation d'une position surélevée (on s'incline devant le roi). Lorsqu'on veut symboliser un État, on aura tendance à utiliser un triangle, une pyramide.

Ce qui part d'en haut, ce qui définit la situation de pouvoir, c'est la possibilité reconnue par tous de donner des ordres, de commander. C'est-à-dire de déterminer par mes propres choix les actions et le comportement de ceux qui me sont subordonnés.

La situation de pouvoir suppose donc que certains individus possèdent une autorité,

c'est-à-dire que les personnes placées en-dessous d'elles reconnaissent leur pouvoir.

Remarque sur les trois sources de pouvoir

Selon Max Weber (sociologue, xxème siècle), il y a trois sources du pouvoir : le charisme (force intérieure de l'individu, talent), la tradition et la transmission légale.

Ce cours examinera les questions suivantes :

I- Il est nécessaire pour les sociétés humaines de se doter d'une institution qui concentre le pouvoir et donne ainsi à la fois leur sens et leur force aux lois : cette institution, c'est l'État.

II- La question de la justice : comment s'assurer que cette institution, une fois créée, gouvernera effectivement la société en vue d'établir la justice.

I Pourquoi la société ne peut-elle pas se passer de l'État ?

A) Le rapport ambivalent de l'être humain à la justice

Rappelons que, selon Aristote, le bien le plus haut pour l'être humain consiste à actualiser sa propre nature. Or, nous sommes naturellement des animaux sociaux. Au cœur de notre humanité, il y a le sentiment de la *philia* (amitié) par laquelle nous sommes profondément liés à nos semblables. Mais notre nature sociable ne se développe pas comme chez la fourmi : pour nous, elle passe par un effort rationnel de construction des lois communes. C'est pourquoi le bien le plus grand que l'être humain puisse se donner à lui-même, c'est un ensemble de lois justes qui permettront d'organiser consciemment une société harmonieuse.

Mais, en fait, la nature sociale de l'être humain est ambivalente (voir le premier texte de Kant).

Nous avons aussi en nous un « penchant animal à l'égoïsme » qui nous pousse à nous mettre à l'écart des autres membres de la société en nous réservant « un régime d'exception pour nous-même ».

Résumons l'insociable sociabilité avec les mots de Spinoza : « l'être humain est à la fois un dieu et un loup pour l'être humain ».

B) La nécessaire institution de l'État

Nous voyons donc pourquoi l'être humain ne peut pas espérer s'organiser naturellement avec ses semblables : parce que dans la nature humaine, quelque chose joue contre l'établissement d'une société harmonieuse.

C'est Thomas Hobbes, penseur du XVIIème siècle, qui a le mieux montré que, si les hommes étaient livrés à leur nature, la vie sociale basculerait dans la guerre civile (manuel pages 470-471).

Ce que nous indiquent les textes 1 et 2 : si on laisse les êtres humains vivre à l'état de nature, c'est-à-dire sans loi, ils entreront en compétition les uns avec les autres, ils deviendront rivaux (compétition pour les ressources naturelles). L'état de nature est donc un état invivable pour l'être humain puisque la rivalité entraîne une méfiance perpétuelle, voire une « guerre de chacun contre chacun ».

À la rivalité dans la conquête des biens naturels et à la méfiance des êtres humains les uns vis à vis des autres s'ajoute le désir de chacun d'être le modèle de tous les autres, que Hobbes appelle la fierté.

Toutes ces passions insociables font de l'état de nature un état de guerre perpétuelle de chacun contre chacun.

Remarque : cette description des raisons individuelles de la guerre vaut aussi au niveau historique pour comprendre les conflits entre les nations.

La solution selon Hobbes : l'institution de l'État.

La seule solution pour établir une société où règnent l'ordre et la paix, c'est que les individus renoncent à leur liberté naturelle, à leur droit de se gouverner eux-mêmes, à leur souveraineté. Ce renoncement doit s'accompagner d'un transfert de la souveraineté, du pouvoir vers un centre unique : l'État. Grâce à ce transfert, l'État est l'institution qui possède le monopole de la violence physique légitime.

L'essentiel pour fonder l'État, c'est que chaque individu reconnaisse que ce monopole est légitime. C'est pour cela que Hobbes parle de pacte social. Par le pacte social, je ne reconnais pas seulement que l'État est plus fort que moi. Je ne reconnais pas seulement que je lui ai abandonné ma souveraineté. Je reconnais que cet abandon est juste. C'est cette reconnaissance qui fonde l'autorité de l'État.

Ainsi, la source de tout pouvoir, de toute autorité est dans la volonté d'un peuple qui accepte volontairement, librement de se soumettre.

Cette reconnaissance de l'autorité de l'État par chacun nous fait passer de l'état de nature à l'état civil. Dans l'état civil, les lois promulguées par l'État encadrent, limitent la liberté de chacun. Être un citoyen, c'est donc avant tout être un sujet (c'est-à-dire accepter d'être assujéti aux lois).

Hobbes nous permet de comprendre pourquoi l'institution fondamentale de l'État, sa mission, est la législation. La législation ne sert pas seulement à empêcher que les êtres humains se nuisent mutuellement (ou alors, on est dans la conception de l'État minimal, de JS Mill).

L'État peut aller au-delà de ses fonctions régaliennes et légiférer afin d'organiser au mieux le fonctionnement social.

On peut donc définir une société qui s'est donnée un État comme République, c'est-à-dire la « chose publique ». La République apparaît à partir du moment où la loi impose à tous des limites communes.

C) Le problème de l'abus de pouvoir (tyrannie)

Ce que nous indique le texte de Kant (n°3) : en fait, le transfert de la souveraineté à l'État est moins une solution que le transfert du problème. Dans l'état de nature, le problème est que chacun a tendance à abuser de son pouvoir, de sa liberté naturelle. Mais si nous transférons tout le pouvoir à un seul homme, à une seule assemblée, le risque est très grand que cet homme ou cette assemblée abuse à son tour de ce pouvoir.

Alors, les personnes en charge du bien public risquent fort d'abuser de leur pouvoir en recherchant à privilégier leurs intérêts personnels, c'est pour cela que, pour Aristote, la tyrannie est un régime des plus vicieux, des plus pervers car le tyran s'occupe de son bien privé en lieu et place du bien public.

Quelle solution ?

D) Comment véritablement faire de l'État une République ?

Nous verrons dans cette sous-partie deux grands types de solution : celle de Platon et celle de Popper.

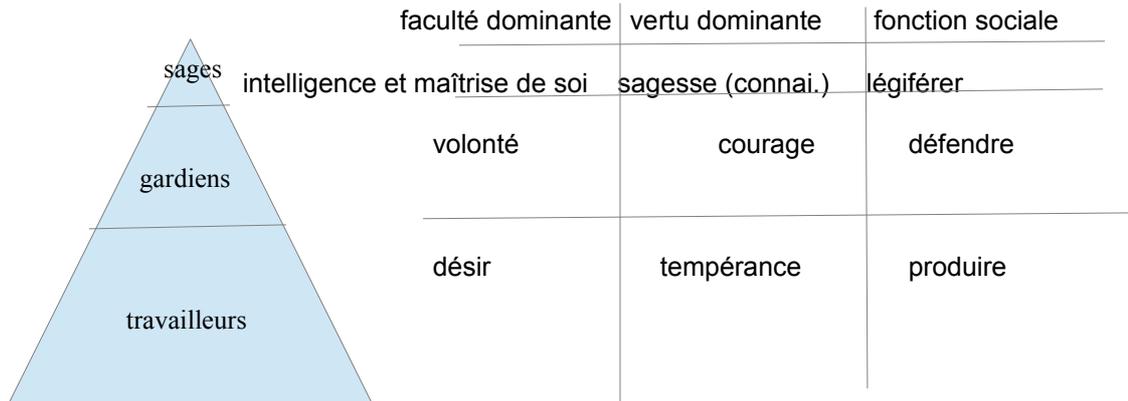
1) Platon : tout le problème est de savoir qui doit être en charge du pouvoir

Il faut repartir de la théorie psychologique de Platon (Noûs, Thumos, Epithumia).

Selon Platon, ces trois facultés de l'âme sont naturellement réparties de façon très inégale. Or, elles correspondent aussi aux trois grandes activités sociales humaines :

- l'intelligence (c'est la raison, capacité législatrice de l'esprit humain) renvoie à la fonction organisatrice
- le courage (la volonté) renvoie à la capacité d'utiliser la violence pour attaquer ou se défendre
- enfin, l'épithumia (le désir), tournée vers le corps, renvoie aux fonctions biologiques et donc au travail productif

Il n'y a donc qu'une seule bonne organisation sociale : celle qui met les êtres humains à la place qui est naturellement la leur.



Remarque : c'est bien Platon qui fait mention de l'histoire de l'Anneau de Gigès, mais en fait, il n'est pas d'accord avec la conclusion de cette histoire : pour lui, il existe des êtres humains supérieurs capables de parvenir à une totale maîtrise d'eux-mêmes. Et c'est à ces hommes qu'il faut confier le pouvoir politique. Ces êtres exceptionnels sont capables de remonter par l'esprit, par la connaissance, vers le divin.

Cette structure permet donc une organisation parfaite de la vie humaine que Platon appelle la République.

L'État définit de façon générale une structure de domination basée sur le monopole de la violence. Pour Platon, la République, c'est lorsque cette structure est commandée par les sages. La République, c'est l'État dans lequel les lois sont justes parce qu'elles sont bonnes pour tous. Au contraire, les États injustes sont ceux dans lesquels les lois servent le désir d'une partie de la population.

2) La critique de la solution platonicienne par Popper (*la société ouverte et ses ennemis*)

Selon Popper, les idées de Platon ne servent absolument pas à construire la République. Si elles étaient appliquées, elles déboucheraient au contraire sur une dictature totalitaire. La grande erreur de Platon, c'est d'avoir cru que certains êtres humains pouvaient accéder au savoir absolu, à la connaissance de toute chose. Cette erreur est manifeste depuis quatre siècles, depuis que la science moderne a commencé à se développer. Galilée, Newton, Einstein nous ont montrés que nos connaissances scientifiques sont instables. La loi qui semble vraie aujourd'hui peut se révéler fausse demain.

En conclusion, aucun être humain ne peut prétendre posséder le savoir absolu. Le sage de Platon n'existe pas.

Nous devons donc, selon Popper, poser à nouveau la question : comment faire

véritablement d'un État une République ?

Cette question n'est plus tout à fait la même que chez Platon : il ne s'agit pas de chercher à établir un régime politique parfait, une telle démarche est utopique, déconnectée de la réalité, mais aussi dangereuse.

En réalité, à la base de la République, il y a simplement la capacité de construire un régime qui ne fait pas de dégâts. Le mot « dégât » remplace le mot « mal ». Popper le choisit parce qu'il est plus neutre, plus objectif. Le premier de ces dégâts, c'est la corruption de l'harmonie sociale, le passage de la justice à l'injustice.

Exemple : le passage de la République de Weimar au IIIème Reich avec pour événement central l'incendie du Reichstag en 1933 qui permet à Hitler de demander les pleins pouvoirs.

Selon Popper, une société harmonieuse, c'est d'abord une société ouverte, une société dans laquelle les énergies humaines se développent le plus librement possible. On retrouve l'idée que, une République est un régime dans lequel les lois servent les intérêts de tous.

Voyons maintenant pourquoi, selon Popper, la construction d'une République, c'est-à-dire d'une société ouverte, a besoin d'un fondement démocratique : parce que seule la démocratie évite le plus grand des dégâts, le basculement dans la dictature.

conception naïve de la démocratie	pourquoi la démocratie est-elle essentielle à la République	pourquoi la démocratie ne peut-elle constituer une forme de gouvernement ?	pourquoi viable
Elle permettrait la souveraineté du peuple	elle évite le basculement dans la DICTATURE (l'abus de pouvoir) éviter que l'activité législative soit confisquée par une partie de la société	« peu d'entre nous sont capables d'ébaucher un programme politique et de le mener à bien »	« nous sommes en revanche tous à même de l'évaluer » Périclès

Exemple : l'affaire du Watergate

Il Devons-nous tout attendre de l'État ?

A) La République ou le rapport dialectique entre État et liberté

En philosophie, le mot « dialectique » définit la composition des contraires, des

opposés. Une République est une structure sociale dans laquelle la domination de l'État n'aboutit pas à la destruction de la liberté et dans laquelle l'affirmation de la liberté n'aboutit pas à la destruction de l'État alors même que domination et liberté s'opposent.

Cette dialectique de la liberté et de l'État s'incarne chez les individus puisqu'ils sont à la fois, dans une République, citoyens et sujets.

Ici, le mot « sujet » ne renvoie pas à la subjectivité, à l'existence en l'homme d'une conscience réfléchie, il désigne le fait que dans un État nous sommes tous assujettis à la loi.

Quant au mot « citoyen », il s'agit d'un statut. Le citoyen, c'est l'individu reconnu comme un être autonome, responsable.

Pour que cette dialectique de la liberté et de l'ordre public ne soit pas paralysée, il est nécessaire que la République se dote d'un tribunal constitutionnel (en France, le Conseil Constitutionnel et aux USA la Cour Suprême).

Ce tribunal doit être totalement indépendant du pouvoir. Sa fonction consiste à se prononcer sur la validité des lois faites par l'État en les comparant à deux textes fondamentaux : une déclaration des droits et une Constitution qui fixent le fonctionnement de l'État.

B) Hobbes et la mise en avant de l'État paternaliste

Hobbes est un philosophe qui reste aveugle à la dialectique entre État et liberté. Selon lui, il faut nécessairement choisir entre l'anarchie et la dictature.

Hobbes a donc une vision pessimiste du problème politique : selon lui, il est nécessaire d'abandonner tout à fait la liberté à un pouvoir central car c'est le seul moyen de faire respecter l'ordre public.

Cette conception de l'État comme Léviathan, Hobbes l'a développée à une époque où l'Angleterre était déchirée par les guerres civiles. Mais il faut bien reconnaître que dans l'État, tous les citoyens, puisqu'ils sont sujets de la loi, doivent soumettre leur volonté aux lois.

Ce qui est critiquable, c'est de vouloir aussi soumettre le jugement des citoyens.

Ce qui sépare donc une république d'une dictature, c'est donc avant tout la préservation de la liberté de penser sous deux formes : la liberté d'expression et la liberté de l'information.

Remarque : il ne faut pas confondre les deux expressions « État paternaliste » et « État-Providence ».

L'État paternaliste défini par Hobbes est aussi un despotisme. Ici, l'État maintient tous ses sujets dans la minorité en leur enlevant leur liberté de jugement.

L'État-Providence n'a pas du tout le même but : il n'intervient pas sur le jugement de ses citoyens mais il leur fournit une assistance et un soutien matériels.

Hobbes analyse le problème social humain comme un problème si épineux qu'il ne peut recevoir qu'une seule solution : la création d'un État léviathan grâce au renoncement complet, absolu à la liberté. Nous allons voir avec Kant pourquoi une telle solution est pire que le mal qu'elle prétend éviter.

C) Le grand paradoxe du problème politique selon Kant : la première vocation de l'État, c'est la préservation des libertés

1) L'État, c'est renoncer à la liberté naturelle pour gagner la liberté civile

Avec le pacte social et l'apparition de l'État, la liberté naturelle ne peut pas être préservée puisque ce pacte suppose que je soumette ma volonté aux lois. Par contre, ces lois permettent l'apparition de la liberté civile.

La liberté civile, c'est le fait que l'État m'accorde le droit de faire tout ce qui n'est pas interdit par les lois de l'État.

Problème : comment garantir que les lois ont pour but le développement maximal de la liberté à l'intérieur de l'État ? C'est le problème de la légitimité.

La légitimité, c'est la justice. Une loi légitime, c'est une loi juste ; une loi illégitime, c'est une loi injuste.

Se poser la question de la légitimité d'une loi, c'est donc se demander si elle est moralement acceptable, si elle est du côté du Bien ou du côté du Mal. La légitimité, c'est donc se demander si les lois promulguées par l'État ont ou n'ont pas un fondement moral.

Kant ne donne pas de réponse technique, par contre il nous indique le principe fondamental, la pierre de touche à partir de laquelle on distingue nettement la dictature de la République.

Ce premier principe de toute justice découle de l'impératif catégorique moral : tous les sujets de la loi doivent aussi être reconnus comme des « fins en elles-mêmes », c'est-à-dire des êtres doués d'une dignité qui doit être au fondement de toutes les lois.

Nous pouvons donc maintenant définir exactement la liberté civile : c'est vivre à l'intérieur d'un État de droit, c'est-à-dire être soumis à des lois qui sont basées elles-mêmes sur le premier principe de toute justice, l'égalité de dignité de chacun.

2) La fonction de l'État, c'est de préserver la liberté civile, pas de rechercher le bonheur des citoyens

Texte de Tocqueville page 482 : c'est une critique par anticipation de l'État-Providence.

Thèmes : liberté, État, bonheur

Problème : le développement de l'État au-delà des fonctions régaliennes (État-Providence) ne sacrifie-t-il pas la liberté des citoyens au nom du bonheur des individus ?

Thèse : si...

Plan : I Analyse de l'État-Providence du point de vue de la population

II Analyse de l'État-Providence du point de vue de l'institution étatique-même

III L'État-Providence est une aliénation douce

En conclusion, ce texte est une critique des formes paternalistes de l'État et plus exactement de l'État-Providence. Ce type d'institution est doublement problématique. Tout d'abord, il encourage les individus à abandonner la sphère publique, à se replier sur leur sphère privée. Ce repli est une véritable aliénation parce qu'il implique une limite du développement de la conscience. Le deuxième problème est que cet amoindrissement de l'individu s'accompagne d'une hypertrophie de l'État. Il dépasse sa vocation véritable qui est de faire des lois pour permettre le développement de la liberté civile en se préoccupant du bonheur de ses citoyens. Tocqueville décrit donc une dictature tout à fait particulière puisqu'elle ne soumet pas les individus par la violence mais par la douceur.

III Le problème de la justice sociale

A) Il y a deux grandes manières d'aborder la justice : la logique morale et la logique politique (texte de Schopenhauer)

L'expression « être juste » a deux sens radicalement différents suivant qu'on se place dans la perspective de la morale ou celle de la politique.

	Selon la morale	Selon l'État
	<p>La justice a sa source dans l'INTENTION de l'acteur.</p> <p>Le juste VEUT et fait le bien.</p>	<p>La justice est le respect des lois.</p> <p>L'État ne s'occupe pas de la conscience de l'acteur, il s'occupe seulement de ce qu'il fait, de ses ACTIONS</p>
être juste	<p>Vouloir conformer tous nos actes à la loi morale (I.C)</p> <p>OBLIGATION MORALE</p>	<p>Respecter les lois par crainte du châtime</p> <p>OBLIGATION JURIDIQUE</p>

Pourquoi le problème moral et le problème politique sont-ils centrés sur la question de la justice ? La réponse est à chercher dans la nature-même de l'être humain : « nous sommes des êtres sociaux, mais cette sociabilité n'est plus naturelle » (texte de Bergson + Kant *insociable sociabilité*). C'est donc par un effort conscient que l'humanité doit construire sa propre socialisation.

Remarque : ce qui sépare la philosophie grecque (Platon et Aristote) de la philosophie moderne (Hobbes, Kant, Schopenhauer), c'est que les Grecs croyaient en la perfection de la nature humaine. Ils ne croyaient pas que tous les hommes n'avaient qu'à grandir pour être parfaits. Il doit y avoir un effort de la raison, mais la perfection est possible. La philosophie moderne est marquée par une remise en cause de la nature humaine (*l'homme est un loup pour l'homme, le penchant animal à l'égoïsme, l'insociable sociabilité, le mal radical*).

Cependant, il y a un point commun essentiel qui réunit ces philosophies : c'est par la raison, c'est grâce à l'effort de se régler lui-même que l'être humain peut s'épanouir. Cet effort vers l'épanouissement, vers notre propre réalisation, se développe sur deux plans : l'effort moral et l'effort politique.

B) La question politique de la justice

Le problème est le suivant : comment organiser une société harmonieuse ?

La réponse est simple : c'est la République. C'est-à-dire un système politique dans lequel les lois sont faites pour tous et non pas confisquées par quelques uns.

Mais cela nous amène à reformuler le problème de la justice : comment construire une République ?

Réponse de Platon : par la sagesse

Réponse de Popper : la justice naît de la dialectique entre l'État et l'individu, entre la loi et la liberté.

J. Rawls a proposé une solution pratique et précise au problème de la justice en partant de cette dialectique entre la liberté et la loi.

C) Rawls, une théorie de la justice

Toute la philosophie moderne et contemporaine part d'un principe fondamental : la reconnaissance de l'égalité de chaque être humain en tant qu'animal raisonnable. Cette reconnaissance est le principe qui fonde toutes les déclarations des droits de l'homme et du citoyen. De cette reconnaissance de la dignité de chacun découlent deux autres principes qui vont fonder le droit (ensemble des lois) des Républiques : le droit des Républiques est un droit de liberté et un droit d'égalité, « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

Sur la base de ce principe, le problème est de parvenir à formuler précisément des lois qui fixeront les rapports entre les individus mais aussi qui répartiront les avantages, les richesses produites par la société.

C'est Aristote qui a pour la première fois expliqué que la justice et l'inégalité ne sont pas nécessairement incompatibles : Aristote distingue trois sens du mot justice dans une République : la justice générale, la justice correctrice et la justice distributive.

1) La justice générale : les lois doivent être respectées par tous de la même manière, c'est l'égalité de chacun devant la loi.

Remarque : même à ce niveau, certains privilèges sont acceptables. Par exemple, l'ambulancier est contraint comme nous de respecter le code de la route dans sa vie privée mais il a le privilège de pouvoir s'en affranchir dans l'exercice de son métier (véhicule prioritaire). Cet exemple montre un cas de force majeure, c'est-à-dire une situation de violence faite à un ou plusieurs membres du corps social.

2) La justice correctrice : c'est la justice du juge qui doit corriger les injustices commises. Cette justice est elle aussi définie par l'égalité de tous devant le juge. La difficulté de rendre la justice vient du paradoxe suivant : la loi est toujours générale alors que les cas sont toujours particuliers. C'est pour cela qu'il y a un véritable art du jugement : c'est la capacité de prendre en compte et de peser toutes les circonstances qui entourent le délit ou le crime.

3) La justice distributive : la production consiste à créer tous les biens nécessaires et utiles au développement de la société. La question de la justice distributive, c'est de savoir comment ces biens doivent être distribués aux différents individus qui composent la société. En fait, la grande question de la justice sociale, c'est de savoir s'il existe des principes universels auxquels cette répartition des richesses doit obéir.

